



Journée internationale de l'Alphabétisation

8 septembre 2007

En marche vers une alphabétisation de qualité pour tous ?

Catherine Stercq – co-présidente de Lire et Ecrire Communauté française a.s.b.l.

Ce 8 septembre 2007, nous entrerons dans l'année de 'l'évaluation à mi-parcours' de la *Décennie de l'alphabétisation* décrétée par les Nations-Unies. Quelle évaluation pouvons-nous faire de l'état de l'alphabétisation en Communauté française ? Où en est-on aujourd'hui ?

La *Journée internationale de l'Alphabétisation* est l'occasion de rappeler l'importance de l'alphabétisation pour les personnes, les communautés et les sociétés toutes entières.

Dans le monde

Cette journée est aussi l'occasion de ne pas oublier que l'alphabétisation est un droit qui est encore dénié à environ un cinquième de la population adulte dans le monde. Le *Rapport mondial de suivi sur l'Education Pour Tous* est sur ce point alarmiste : aujourd'hui, 781 millions d'adultes dans le monde – dont deux tiers de femmes – n'ont toujours pas les compétences de base en matière d'alphabétisme. Le Rapport préconise, par conséquent, de donner un rang de priorité plus élevé à l'alphabétisation, de définir la responsabilité des pouvoirs publics en la matière et de se préoccuper de développer des sociétés alphabètes. En effet, au Sud comme au Nord, le droit à l'alphabétisation pour tous, c'est d'abord et surtout le droit pour tous à une réelle participation économique, sociale, culturelle et politique. Car, sans cette participation, il n'y a pas de raisons d'apprendre... L'alphabétisation n'a de sens que si les personnes qui s'alphabétisent ont accès non seulement à des livres, des journaux, des revues,... qui les intéressent mais aussi à un travail, à la formation continuée, et à des responsabilités dans la société. Or, pour beaucoup, là-bas comme ici, l'environnement alphabète se résume le plus souvent à un environnement bureaucratique et coercitif sans les dimensions culturelle et politique, seules susceptibles de contribuer à une réelle alphabétisation.

En Communauté française

La Journée internationale de l'Alphabétisation est enfin l'occasion de souligner la persistance de l'analphabétisme dans les pays industrialisés et plus particulièrement en Communauté française de Belgique, où l'on estime qu'une personne sur dix est en grande difficulté face à l'écrit. Notre slogan « *L'alphabétisation, un droit pour tous !* » est toujours d'actualité.

D'une part, **de nombreux jeunes sortent encore de l'enseignement obligatoire** en échec, sans diplôme, **sans maîtriser les savoirs de base** nécessaires pour agir sur leur environnement, sans savoir lire et écrire...

Les *indicateurs de l'enseignement*¹ publiés en ce début d'année sont également alarmants : 7% des enfants quittent l'enseignement primaire sans Certificat d'Etudes de Base et la moitié de la population de la Communauté française n'a pas terminé les études secondaires. De plus, ces indicateurs montrent que ce sont surtout les élèves issus des milieux socioéconomiques les plus défavorisés qui sont en échec. L'école accentue encore toujours les différences sociales économiques et culturelles. C'est inacceptable !

D'autre part, **de nombreux adultes qui souhaitent participer aux actions d'alphabétisation ne peuvent le faire :**

- parce qu'il n'y a plus de place dans les groupes, parce qu'il n'y a pas assez de locaux,...
- parce qu'ils sont trop vieux, trop jeunes, trop éloignés du marché de l'emploi, trop exclus,...
- parce que la distance à parcourir pour rejoindre un cours est trop longue
- parce qu'ils n'ont pas de solution de garde pour leurs jeunes enfants
- parce qu'ils ne trouvent pas d'action adaptée à leurs besoins...

Pourtant, depuis 1990, comme le montre notre enquête statistique, le nombre d'organismes proposant des cours d'alpha – tout comme le nombre d'apprenants – n'a cessé d'augmenter. Mais c'est encore insuffisant face aux demandes des personnes qui cherchent un cours.

Pour que le droit fondamental à l'alphabétisation devienne réalité en Communauté française, pour que *toute personne qui le souhaite puisse trouver, près de chez elle, une alphabétisation de qualité, adaptée à ses besoins*, **Lire et Ecrire demande des financements structurels qui permettent :**

- **de financer l'alphabétisation pour TOUS les publics.** Les associations doivent pouvoir accueillir les femmes qui élèvent leurs enfants, les plus de 50 ans, les personnes en grandes difficultés, les demandeurs d'asile, les personnes qui ont un projet professionnel, les travailleurs,...
- **de financer la variété des besoins** (sensibilisation, accueil, orientation, suivi, recherche active d'emploi, actions d'éducation permanente, de formation (pré)qualifiante) **et la diversité des projets et des parcours, ainsi que les moyens** (crèches, congé éducation,...) **et le temps nécessaire à leur réalisation.** L'apprentissage doit être effectivement possible tout au long de la vie !
- **de financer les coûts de mobilité et de décentralisation :** frais de transport des apprenants et des formateurs, frais de locaux décentralisés,... pour qu'il y ait partout des possibilités d'alphabétisation
- **de financer la gratuité et la qualité :** locaux, matériel et outils pédagogiques adaptés, formation des formateurs, recherche, accès aux nouvelles technologies de l'information, financements stables et réguliers des associations, simplification de leur travail administratif,...

Où en est-on aujourd'hui ?

La Communauté française, la Région bruxelloise et la Région wallonne développent, chacune à leur manière, des politiques qui soutiennent, un peu ou beaucoup l'alphabétisation, quoique pas toujours comme nous le souhaiterions. Ces dernières années ont été marquées par de nombreux changements ayant une influence directe sur notre secteur. C'est pourquoi il nous a paru utile de faire le point sur ceux-ci et d'analyser leurs effets.

La **Communauté française** soutient l'alphabétisation principalement via l'enseignement des adultes – l'enseignement de Promotion sociale – et via la culture et son *nouveau décret relatif au 'soutien à la vie associative dans le cadre de l'Education permanente'*.

Enseignement de Promotion sociale

Une trentaine d'écoles de Promotion sociale, dont 5 à Bruxelles, organisent des cours d'alphabétisation et de préparation à l'obtention du Certificat d'Etudes de Base (CEB). Mais, contrairement à ce qui nous est annoncé chaque année, **le développement et l'inscription dans le cadre de la dotation structurelle des établissements de toutes leurs heures d'alphabétisation**, de français pour débutants, d'obtention du CEB, ne sont pas réalisés. Des heures ont été attribuées aux actions en prison, au français langue étrangère (FLE), à des collaborations avec le secteur de l'intérim. Très bien. Mais ce ne peut être au détriment des heures d'alphabétisation organisées depuis des années par des écoles et à la nouvelle section permettant de délivrer le CEB, qui doit être soutenue. **La prise en compte et le développement de l'alphabétisation et du FLE par le secteur public de l'enseignement des adultes doit être une priorité.** On nous promet un décret. Nous l'attendons...

Comme nous attendons aussi le décret portant sur l'intégration de l'enseignement supérieur de Promotion sociale, dont la formation de formateurs en alphabétisation, dans l'espace européen de l'enseignement supérieur, et sa transformation en baccalauréat.

Education permanente

La reconnaissance de nos actions dans ce cadre est fondamentale. Parce qu'elle ancre l'alphabétisation au sein de la culture. Parce qu'elle la situe dans le champ politique. Parce qu'elle considère l'apprenant non pas comme analphabète ou illettré mais comme citoyen. Parce qu'elle permet de développer les dimensions culturelle et politique, seules susceptibles de contribuer à une réelle alphabétisation.

Depuis trois ans, le quotidien des associations d'éducation permanente, dont la trentaine qui développent des actions d'alphabétisation, est marqué par la nécessité de s'inscrire dans le cadre du nouveau décret et dès lors de requestionner leurs finalités et leurs pratiques à la lumière des objectifs d'émancipation et d'action collective qu'il met en avant.

Aujourd'hui, des inquiétudes subsistent quant aux possibilités de financement du décret. Nous attendons de la Communauté française un financement permettant de reconnaître correctement l'ensemble des associations répondant aux exigences du décret. Nous demandons aussi de **prendre les mesures nécessaires pour que les actions centrées sur la participation citoyenne des personnes de milieux populaires, dont les personnes analphabètes, restent au cœur du décret.**

A Bruxelles

La Région bruxelloise et la COCOF soutiennent de manière forte l'alphabétisation via le *Plan Bruxellois pour l'Alphabétisation*, l'attribution d'emploi 'ACS', un décret et des conventions de partenariats dans le cadre de l'insertion socioprofessionnelle, et un *nouveau décret 'Cohésion sociale'*.

Le Plan pour l'Alpha a permis d'augmenter de 2.000 places l'offre d'alphabétisation à Bruxelles et de créer une centaine d'emploi.

Le nouveau décret 'Cohésion sociale' finance 290 associations, dont 81 organisent des actions d'alphabétisation ou de FLE. Il contribue ainsi au développement de l'alphabétisation, mais surtout, en agréant les projets pour une période de 5 ans, il contribue à la pérennisation et la professionnalisation du secteur.

Ces deux politiques bruxelloises, tout comme la politique d'Education permanente, rencontrent deux de nos revendications : elles permettent l'alphabétisation de tous les publics et son financement structurel.

Mais, comme pour la Communauté française, nous attendons de la Région bruxelloise et de la COCOF le maintien des financements de ces politiques et la poursuite des efforts entrepris.

En Wallonie

La Région wallonne soutient l'alphabétisation via un nouveau décret sur l'insertion socioprofessionnelle, via l'attribution d'emplois 'APE' et via des appels à projets annuels portant sur des actions spécifiques.

Ainsi, le *nouveau décret sur l'Insertion socioprofessionnelle* devrait stabiliser le secteur en agréant les opérateurs, dont 23 développent des actions d'alphabétisation, pour une durée de 3 ans et en leur assurant à tous un financement à l'heure stagiaire identique pour une même action. Mais ce décret ne s'adresse naturellement qu'aux demandeurs d'emploi, soit une petite moitié des personnes qui suivent actuellement des cours d'alphabétisation.

Pour toutes les personnes non demandeuses d'emploi, il n'existe aucune prise en compte stable et structurelle. Pire, les appels à projets annuels dans le cadre du *décret relatif à l'Intégration des personnes étrangères* a connu, ces dernières années, de telles variations de budgets – par ailleurs très faibles – que la pérennité des actions n'a pu être assurée. Ainsi, en 2006, Lire et Ecrire a renoncé à son subventionnement qui lui permettait de soutenir les associations d'alphabétisation travaillant avec un public immigré. Ce subventionnement n'avait en effet plus de raison d'être puisque les associations qu'il devait permettre de soutenir ne recevaient elles-mêmes quasi plus de financement dans le cadre du décret. **La Région wallonne doit développer d'urgence un soutien structurel aux actions d'alphabétisation pour toutes les personnes non demandeuses d'emploi.**

De la même manière, les actions spécifiques soutenues de manière importante par la Région wallonne dans le cadre des financements européens et des *Plans Stratégiques Transversaux (PST)*, telles que les *Plateformes territoriales de lutte contre l'analphabétisme* ou le *PST Sensibilisation des agents du FOREM et des CPAS* perdent une bonne partie de leur sens s'il n'y a pas un soutien suffisant aux actions de terrain, leur permettant d'augmenter et de diversifier leur offre de formation.

La Région wallonne, dans le cadre des Plans Stratégiques Transversaux, a également développé un appel à projets *Plan alpha*. Bien que le nombre élevé de projets rentrés ait montré l'importance des besoins, le mode de fonctionnement de ce Plan – projets de courte durée, à nouveau exclusivement destinés aux demandeurs d'emploi – non seulement ne stabilise pas le secteur, mais contribue à le déréguler, comme le fait toute politique basée sur des appels à projets.

Ces politiques peuvent en effet contraindre les associations à licencier des formateurs sous contrats à durée indéterminée, pour ne plus engager que pour la durée déterminée du financement du projet. Il faut en effet donner maintenant des préavis puisqu'on ne sait pas de quoi 2008 sera fait. Ce qui pose problème, non seulement pour la stabilité de l'offre de formation et de l'emploi, mais aussi pour la qualité des actions. D'une part – et toutes les études le montrent – plus les actions sont courtes et ciblées, plus elles éliminent les personnes les plus précarisées et celles qui ont le plus besoin de formation. D'autre part, plus les financements sont stables et cohérents, plus les associations peuvent investir dans la qualité et adapter leurs actions au fur et à mesure de l'évolution des publics et de leurs besoins. Enfin, ces appels à projets éliminent les petites associations locales de proximité qui n'ont pas les moyens de s'investir dans la 'subsidiologie'. Et transforment peu à peu – conformément aux logiques de marché à l'œuvre au niveau mondial et européen – des politiques de partenariats entre le secteur associatif et le secteur public en pratiques de sous-traitance.

Aussi nous demandons que tous les moyens affectés aux appels à projets soient intégrés dans les cadres structurels de décrets existants, permettant ainsi leur renforcement, voire leur élargissement. Permettant aussi le développement d'une offre de qualité pour que tout adulte qui le souhaite puisse trouver, près de chez lui, un lieu où s'alphabetiser.

Mais nous voulons aussi qu'un jour il n'y ait plus d'analphabètes. Pour cela, **nous devons également construire :**

- **une société qui cesse de produire des exclusions**, qui permette à tous de vivre dans la dignité, qui garantisse à chacun une réelle sécurité d'existence, une sécurité sociale de base (droit aux soins de santé, droit au revenu de remplacement, droit au logement, etc.) sans laquelle aucun projet de formation n'est possible.
- **une école de la réussite** qui garantisse l'acquisition effective et la certification des apprentissages de base au sortir de l'enseignement primaire ; tous les jeunes doivent sortir de l'enseignement en sachant lire, écrire, compter, penser...
- **une solidarité internationale** qui soutienne le développement des pays du Sud et le développement de partenariats notamment dans les domaines éducatifs, culturels et de l'alphabetisation.

ⁱ *Ministère de la Communauté française-ETNIC, **Les indicateurs de l'enseignement**, n°1, 2006. Consultable en ligne sur le site www.enseignement.be dans la rubrique 'Publications'.*